

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

Canada et Etats-Unis \$3.00
Union Postale \$6.00

Edition Hebdomadaire:

Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur: HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71A RUE SAINT-J.
MONTREAL

TELEPHONE:

REDACTION: Main 7460.
ADMINISTRATION: Main 7461

La Marine et le Budget

Je disais, au Monument National, que M. Laurier dédaigne volontiers la précision lorsqu'il parle et dispose de nos millions.

En veut-on un nouvel exemple?

Le 12 janvier, le premier-ministre estimait que la flotte coûterait onze millions, construite en Angleterre, et quinze millions, construite au Canada.

Le 3 février, il annonce que le gouvernement va faire construire les navires au Canada et que le coût en sera d'un peu plus de onze millions — a little over \$11,000,000.

Le gouvernement a-t-il fait réviser ses chiffres, ou M. Laurier trouve-t-il qu'une différence de quatre millions est tellement insignifiante qu'il ne vaut pas la peine d'en parler?

La question est d'autant plus légitime que, dans l'évaluation du coût d'entretien, il y a un écart considérable entre les chiffres que le premier-ministre a donnés le 12 janvier et ceux qu'il a communiqués le 3 février.

Le 12 janvier, il estimait que le budget annuel de cette flotte s'élèverait à \$3,000,000; et le 3 février il le portait à \$4,253,000.

Si les choses vont de ce train, en trois semaines, avant même qu'un rivet ne soit posé, que sera-ce quand les constructeurs se mettront au travail, quand les vaisseaux appareilleront, et surtout quand ils partiront en guerre?

M. Monk n'avait donc pas tort de dire qu'avant longtemps cette flotte nous coûterait vingt millions par année — soit, avec une population présumée de sept millions d'habitants, dollars par année pour chaque famille de sept personnes.

La Presse, après un mois de silence, s'est décidée à toucher un mot de cette question nationale. Naturellement, elle l'envisage au seul point de vue de l'argent. Ne lui en faisons pas un reproche: le cri du ventre est le seul qui pénètre dans ces boutiques closes à toute idée noble, à toute préoccupation nationale.

Dans son tardif empressement à venir au secours de M. Laurier — en attendant le jour où l'argent d'un syndicat quelconque la décidera à donner le coup de pied de l'âne à l'ami d'enfance — de M. Dansereau — la Presse se jette tête baissée dans le ridicule. Elle affirme sans rire que notre refus de voter le projet de loi du ministre "retarderait beaucoup nos grandes entreprises", à cause de la "déception" qu'en éprouveraient les capitalistes anglais.

Nouvel avertissement, en rassant, que cette mesure n'est pas présentée dans l'intérêt du Canada mais dans celui de l'Angleterre.

Ai-je besoin de revenir sur la fausseté de cet argument, encore plus grotesque que plat?

Toutes nos manifestations de loyalisme ont-elles jamais empêché les capitalistes anglais de confier cent fois plus d'argent aux "rebelles" des Etats-Unis — et ce, dès l'origine de la république — qu'aux "loyaux sujets" du Canada?

Et toutes les insultes au drapeau britannique, que vénèrent à genoux MM. Laurier et Dansereau — quitte à le mettre en poche et à arborer le drapeau étoilé ou l'étendard de l'indépendance le jour où ce sera plus populaire ou plus payant — tous les "twisting of the lion's tail" n'ont pas arrêté un seul instant l'affluence des capitaux anglais aux Etats-Unis.

C'est qu'aux yeux des capitalistes anglais comme à ceux des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, "sentiment is one thing and business is another", comme le disait si justement, à Londres, en 1900, un bon écossais d'Edimbourg, M. Anderson, desirant de mettre un frein aux manifestations loyalistes des députés coloniaux au congrès des Chambres de Commerce de l'Empire.

Plus que cela, si nous obérons notre budget, si nous engageons notre crédit dans de lourdes dépenses militaires "pour le salut de l'Empire", les capitalistes anglais seront les premiers à élever l'escompte de nos obligations nationales, et même à refuser d'acheter nos débetures.

Il n'y a qu'en France que l'on s'emballa, pour des motifs de sentiment ou d'alliances politiques, dans les emprunts russes, bulgares, etc.

La Presse estime que le coût de la flotte — quinze millions — n'est qu'une goutte d'eau dans la mer du budget gigantesque où le Canada devra se plonger avant longtemps. M. Dansereau est persuadé que cette dépense ne retardera en rien l'ouverture du canal de la Baie Georgienne, la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson, etc.

C'est jouer sur les mots et jongler avec les chiffres.

La défense initiale peut être relativement insignifiante.

Ce qui est grave, c'est d'ouvrir une source nouvelle et permanente de dépenses qui deviendront de plus en plus considérables et finiront par obérer lourdement le budget. L'exemple des autres nations ne peut nous laisser aucun doute à cet égard.

Sans doute, il est bon d'avoir confiance dans l'avenir et le crédit du Canada; mais il est également judicieux de les ménager pour les œuvres essentielles.

Si le ministère nous avait engagé dans une dépense, même considérable, pour l'organisation de la défense navale du Canada, la protection de ses ports et de son commerce côtier — qui constitue, en somme, tout notre commerce maritime — les nationalistes auraient peut-être signalé des œuvres plus urgentes à accomplir, même au point de vue de la sécurité du territoire; mais ils n'auraient soulevé contre la mesure aucune objection de principe.

Ce qui nous semble insensé et contraire à l'intérêt national, même au seul point de vue financier, c'est de jeter le Canada dans le "tourbillon du militarisme européen", pour le bénéfice exclusif de l'Angleterre.

C'est, du reste, ce que la Presse pensait, tout comme M. Laurier, en 1902 et en 1907.

Alors, c'était un "crime", un "suicide national" — aujourd'hui "l'intérêt du Canada", "la fidélité à la Couronne" l'exigent; c'est un "devoir national".

Je me suis longtemps étonné du lien mystérieux qui unit M. Laurier à M. Dansereau.

— à dépit de l'amitié d'enfance, cette alliance fraternelle me donnait l'impression d'un collage illicite et contre nature.

J'avais tort — et vous tous, honnêtes libéraux et conservateurs naïfs qui vous en scandalisez comme moi, vous aviez tort.

En dépit des différences radicales d'allures, de maintien, de costume et d'habitudes, il y a une singulière affinité entre l'homme d'Etat, éloquent, distingué, et l'épave du journalisme mercenaire: c'est l'absence totale de principes politiques.

C'est par là que "leurs âmes sont sœurs" — plus encore que par les petits cadeaux qui, du reste, entretiennent ou réveillent l'amitié — lorsqu'elle fait mine de s'endormir.

HENRI BOURASSA.

SA DERNIERE

Jusqu'au la Patrie ne pousse-t-elle point le dévouement?

Pour mieux servir les intérêts de M. Laurier, la voici qui heurte d'un pied profane la statue même de l'idole!

Elle ridiculise la phrase fatidique dont le grand enchanteur berce depuis des années l'orgueil de ses compatriotes: *Le Canada est une nation!*

Elle ose — elle, le journal respectueux par excellence — comparer l'illustre homme d'Etat au "bambin ravi" de "sa première culotte" et s'écriant: "Je suis un homme!"

Elle oppose à cette vantardise ce qu'elle prétend être "la vraie situation" et elle affirme tranquillement que "viennent un danger, ou l'appréhension d'un danger, nous sommes, au bon plaisir du roi, participants des guerres de l'Empire, où que le hasard fasse sur la carte du monde le théâtre des hostilités."

Elle ajoute qu'aucun texte de loi canadien ne saurait limiter ce pouvoir du souverain.

De sorte que notre milice, notre flotte de guerre, pourrait dans n'importe quelle circonstance, n'importe quelle occasion, être envoyée en Asie, en Afrique, partout où la métropole subit ou appréhende un conflit quelconque.

C'est la plus vieille doctrine torré, celle qu'on n'a jamais tenté d'appliquer, même au temps de Craig.

Pour que la Patrie ait osé l'énoncer, pour qu'elle ait osé en souffler le premier-ministre lui-même, il faut qu'elle soit décidée à ne reculer devant rien dans sa trahison.

Mais elle veut à toute force justifier le mouvement qui nous jette dans le tourbillon du militarisme européen; elle veut à toute force jouer le rôle de paravent au bénéfice de M. Laurier.

Et cet article a furieusement l'air d'être traduit de l'anglais...

O. H.

Les questionnaires de la "Presse" et de la "Patrie"

M. Tarte s'est encore fait voler une idée par M. Berthiaume, et M. Tarte n'est pas content. Quand on travaille aussi ardemment pour avoir des idées, on devrait pouvoir les faire breveter. Le jour où M. Tarte ferait breveter les siennes, la Presse serait obligée de paraître en blanc et les boulangers pourraient sans danger pour le public enlever leur pain avec. C'est donc autant pour l'hygiène que pour la défense du droit sacré de propriété, que plaide M. le directeur-gérant de la Patrie.

Mais si le but de M. Tarte est de faire connaître au pays le véritable sentiment des Canadiens-Français sur la question de la marine, quelle objection peut-il bien avoir à ce que d'autres journaux consultent eux aussi leurs lecteurs? Son dépit à l'endroit de la Presse se comprend d'autant moins que les deux feuilles, avec des degrés d'effronterie différents, posent la question à peu près de la même manière: on dirait que l'ombre de M. Laurier s'est projetée sur les deux à la fois.

Avant le passage de M. Laurier à Montréal, la Presse songeait à se ruer corps et âme (oh! "corps et âme" est une simple façon de parler) contre le projet ministériel. Le lendemain, elle demandait au public:

1. Etes-vous favorable à la création d'une marine de guerre canadienne, devant participer aux guerres de l'Empire?

2. Etes-vous en faveur d'une contribution directe à la marine impériale, soit en navires, soit en argent?

3. Etes-vous en faveur du "statu quo", c'est-à-dire du maintien de la situation présente?

4. Pensez-vous que, si les autres provinces mettent un sentiment passionné dans cette question, se prononcent soit pour une marine canadienne, soit pour une contribution directe, la province de Québec devra rester dans son refus d'aider la Grande-Bretagne à l'heure du danger?

Voilà en vérité une plaisante manière d'interroger les gens. — Allons, messieurs, parlez à cœur ouvert; seulement, prenez garde d'offenser les Anglais!

Si l'on tenait à savoir la vérité, on commencerait par rappeler aux Canadiens-Français qu'ils ne sont pas des Ilotes; qu'ils ont les mêmes droits que leurs concitoyens anglais; que s'ils sont condamnés à cacher leur pensée chaque fois qu'elle serait contraire à celle de la majorité des Canadiens anglais, ils feraient aussi bien d'abdiquer tout de suite leur droit de suffrage. Mais quand on a fait fortune dans le journalisme à vendre ses compatriotes et qu'on a, par accident, perdu les neuf dixièmes de cette fortune, on revient tout naturellement aux pratiques qui amenaient autrefois tant d'eau au moulin. La Presse avait, au mois d'août dernier, HUIT CENT CINQUANTE MILLE PIASTRES DE DETTES; à l'heure actuelle, le cabinet fédéral n'aurait qu'à lui appliquer rigoureusement les règlements postaux pour la mettre en liquidation: il faut bien qu'elle marche!

Ce doit être pour des motifs semblables que la Patrie a fait poser samedi à quatre cents citoyens de Montréal les questions suivantes:

1. Etes-vous d'opinion que l'Angleterre a droit de compter sur l'appui de ses colonies pour assurer sa suprématie sur la mer?

2. La Canada peut-elle refuser à la marine impériale, de participer à la DÉFENSE DE SON TERRITOIRE, lorsque l'occasion s'en présentera?

3. Est-il opportun, est-il sage, est-il patriotique de rejeter la prière de la Grande-Bretagne qui a avisé le parlement fédéral de créer UNE MARINE NATIONALE, de rendre plus efficace notre service de protection militaire?

4. La Confédération Canadienne se compose de neuf provinces DONT HUIT DE LANGUE ANGLAISE. Dans ces huit provinces L'ON SEMBLE UNANIMEMENT A VOULOIR FAIRE QUELQUE CHOSE pour venir en aide à l'Angleterre, soit en lui envoyant des "dreadnoughts", soit par une contribution directe, soit en organisant une marine nationale? CROYEZ-VOUS QUE LA SEULE PROVINCE FRANÇAISE DE QUÉBEC PUISSE RESTER EN DEHORS DU MOUVEMENT ET FAIRE BANDE À PART, REFUSER TOUT SECOURS SANS PLUS S'EXPOSER À COMPROMETTRE SON INFLUENCE, SON AVENIR?

5. Sommes-nous en état de ROMPRE TOUTE RELATION AVEC NOS CONCITOYENS DE LANGUE ANGLAISE AVEC QUI NOUS VIVONS EN BONNE HARMONIE, et qui nous aident si puissamment à mettre en valeur le patriotisme national?

6. La marine que le gouvernement veut créer entraînera une dépense assez considérable c'est vrai, mais les Canadiens-français sont-ils prêts à METTRE EN PÉRIL LEURS INSTITUTIONS ET TOUT CE QUI LEUR EST CHER pour quelques millions destinés, après tout, à AUGMENTER LE PRESTIGE DE NOTRE PAYS À L'ÉTRANGER ET NOUS METTRE À L'ABRI DE TOUTE INVASION ÉTRANGÈRE?

7. Les CANADIENS-FRANÇAIS PEUVENT-ILS COURIR LE RISQUE, À CETTE PÉRIODE IMPORTANTE DE

LEUR HISTOIRE, DE LAISSER EN SUSPENSION LEUR LOYAUTÉ TRADITIONNELLE ET FAIRE MENTIR TOUT UN PASSE D'HONNEUR, DE DEVOUEMENT ET DE FIDÉLITÉ SERVICES À LA COURONNE BRITANNIQUE?

Si la Patrie voulait publier le compte de ce qu'elle doit aux administrateurs anglais du Grand-Tronc et du Grand-Tronc-Pacifique, aux administrateurs anglais du Canadien-Pacifique, à M. Peter Lyall, le grand bailleur de fonds du parti libéral, aux héritiers de sir George Drummond, à la Banque de Montréal, à la "Montreal Light" et à M. Hugh Graham, on saurait peut-être pourquoi, sous prétexte de consulter ses lecteurs, elle leur fait un plaidoyer qui n'est rien moins qu'un tissu d'erreurs et de mensonges.

La Patrie n'a pas publié ses questions; elles n'ont été imprimées que pour l'usage de ses reporters, et c'est un pur accident qui nous les a mises sous la main. Quelles explications M. Tarte donnerait-il maintenant à cette tentative honteuse d'aveugler, par une abominable perversion des faits, ceux dont il fait mine de solliciter le jugement?

Et cependant, je le répète, le questionnaire de la Patrie, est-ce autre chose que le développement de la quatrième question de la Presse? N'est-il pas évident que les deux journaux ont reçu de la même autorité le mot d'ordre d'exploiter au profit du pouvoir cette crainte mystérieuse de l'Anglais qui, chez beaucoup de Canadiens-Français hante encore l'âme du vaincu de 1760?

Que les huit provinces prétendues anglaises contiennent une proportion considérable de Canadiens et d'Acadiens français; que même chez les Anglais il y a une forte opposition aux projets Laurier-Borden; que les Canadiens de langue française, en tout cas, ne commettraient rien moins qu'un suicide national en renonçant à leur droit de suffrage dans l'espoir de plaire aux Anglais; tout cela — avec beaucoup d'autres choses — est évident, et d'une évidence que les mensonges perfides de la Patrie ne font que faire ressortir.

Et il serait de même à propos de demander à la Patrie si les Canadiens-Français ont été pulvérisés pour avoir franchement voté contre la prohibition il y a douze ans.

Mais il est une autre question que nous allons poser à la Presse et à la Patrie, et à laquelle nous les défions de répondre:

Si un journal de Toronto ou d'Halifax — le News ou le Herald — se risquerait à dire que les Canadiens-Français, étant la minorité, ne sauraient prétendre aux mêmes droits que la majorité, que feraient la Presse et la Patrie?

Dans ces quelques articles dont la presse ministérielle de notre province s'est servie pour ériger M. Laurier en martyr de l'idée nationale, le News et le Herald ont-ils jamais nié les droits constitutionnels des Canadiens-Français aussi impudemment que le font aujourd'hui nos propres députés et nos propres journaux?

OLIVIER ASSELIN.

LE SCANDALE BAUSET

Dans une lettre qui sera déposée cette après-midi sur la table du Conseil, je demande au maire de suspendre M. René Bauset, sous-secrétaire municipal, et d'ordonner une enquête immédiate sur le compte de ce fonctionnaire.

La faute que je reproche à M. Bauset n'est pas médiocrement grave: il s'agit ni plus ni moins que d'abus de confiance commis au détriment de la Ville.

Rien ne me sera plus facile, cependant, que de justifier mon accusation. Le témoignage de M. Payette, et celui de M. Bauset lui-même, m'y suffiraient déjà — même si je n'avais aucune autre preuve.

Vous connaissez peut-être d'avance les faits dont il s'agit.

À la suite du fameux voyage du maire de Montréal à Paris, en juin 1908, M. Bauset, qui avait accompagné le maire M. Payette, présenta à la Ville un compte dont on n'a pas idée.

La Gazette de ce matin, se méprenant, comme beaucoup d'autres, sur la portée de ma plainte, a l'air de croire que ce dont j'accuse M. Bauset, c'est d'avoir simplement fait payer à la Ville les billets de passage de Madame Bauset et de Madame Payette, qui accompagnèrent le maire.

M. Bauset admet lui-même, en effet, que M. Payette s'était chargé personnellement des dépenses de ces dames, et qu'il avait payé en plein leur déplacement à toutes deux.

M. Payette, d'un autre côté, s'est fait rembourser par la Ville ses frais personnels, et donc M. Bauset ne pouvait réclamer (c'est du reste ce dont il convient) que ses propres dépenses.

C'est pour ces dépenses qu'il s'est fait payer la somme de 1,992 piastres et 40 cents, montant de son compte.

Le détail de ce compte est infiniment instructif.

On y apprend d'abord que M. Bauset dépensa en pourboires, sur le paquebot, — pour lui seul, — 100 piastres à l'aller et 100 piastres au retour; qu'il sema avec une égale prodigalité les "tips" et les "incidentals" dans les hôtels de Paris, etc., etc. On y voit encore... Mais ce sont là des faits secondaires: arrivons à l'essentiel.

Le principal article (item) est une somme de \$802.40, consacrée par M. Bauset à l'achat des billets de passage.

De quels billets?

Il ne peut être question des passages de retour, puisque M. Payette jure s'en être fait rembourser le prix par la Ville après les avoir payés de ses deniers; — ils ne peuvent s'agir que des billets d'aller.

Il a été établi devant la Cour Supérieure, par le témoignage de M. Adélar-R. Gravel, comptable, qu'au moment du départ pour Paris Bauset avait payé à la maison Genin quatre passages, — soit deux pour lui et le maire, un troisième pour Madame Bauset, et un quatrième pour Madame Payette. De là ces \$802.40....

Seulement, M. Payette avait remboursé à son secrétaire le passage de Madame Payette et même celui de Madame Bauset, — soit environ 400 piastres.

Or, que fit-il de M. Bauset? "Ce qu'il fit, bonnes gens..."

Il fit payer à la Ville ces deux passages, — dont la Ville (il l'admet) n'a pas à s'occuper — et qui au surplus lui ont été remboursés en entier — ... et il met tranquillement dans sa poche les 400 piastres de M. Payette.

Voilà ce que j'appelle "de l'abus de confiance".

Bien avant aujourd'hui, maître Charlemagne Rodier, dans son factum de l'affaire Larin, n'hésitait pas à déclarer "que Bauset", dans cette circonstance, "avait fait de fausses représentations pour obtenir des deniers publics".

Enfin, le Nationaliste, il y a déjà plus d'un an, mettait sous les yeux du public tous les faits que j'expose plus haut.

D'où vient alors que ce fonctionnaire n'a pas encore été inquérité? Nous expliquerait-on l'extraordinaire impunité dont il a joui?

Il y a là un scandale que notre journal se doit à lui-même de dénoncer.

Le moindre employé coupable d'une faute même vénielle, le moindre manoeuvre convaincu d'un dilapidé trente sous des deniers publics, est, à tout coup, impitoyablement chassé...

Charest, dont le cas, dans une certaine mesure, se rapproche de celui de Bauset, Charest a été envoyé au pénitencier.

Pourquoy, de tous les fonctionnaires municipaux, pourquoi Bauset et quelques autres privilégiés échappent-ils seuls à la règle commune?

Je n'ai pas à dicter sa conduite au maire Guérin. Il connaît mieux que personne son devoir. Mais d'avance, je suis sûr qu'il ne voudra pas perpétuer, à l'hôtel-de-ville de Montréal, le scandale que constitue, dans les circonstances, le maintien en fonctions de M. Bauset.

JULES FOURNIER.

Cherchez autre chose

Si le peuple résiste au formidable assaut que se disposent à lui livrer, d'accord avec les feuilles ministérielles, les grands journaux indépendants que l'on retrouve toujours, à l'heure du péril, du côté des grosses bourses, il faut réellement que son bon sens soit à l'épreuve de tout.

La Presse et la Patrie sont évidemment décidées à ne rien épargner pour servir leurs maîtres. Elles peuvent se chicaner pour une question de boutique et se reprocher mutuellement — spectacle à faire pleurer les anges — de se voler des idées, mais elles mettent à trahir les intérêts canadiens un zèle égal.

Nous avons confiance cependant que l'absurdité de certains de leurs arguments fera crier même les plus naïfs.

Ainsi, quand la Presse affirme que le projet Laurier équivaudrait, de notre part, à cette déclaration (voir son premier-Montréal de samedi): "Il est vrai que la Grande-Bretagne est notre plus forte cliente, puisqu'elle nous achète pour \$100,000,000 de produits canadiens par année sur un total de \$280,000,000; mais qu'elle s'arrange. Il vaut mieux perdre ce marché, introuvable ailleurs du reste, plutôt que de dépenser l'énorme intérêt de \$450,000,000 par année sur un capital de \$15,000,000; quand elle affirme cela, disons-nous, il doit se trouver, même parmi ses plus vieux lecteurs, des gens qui jettent leur journal de dégoût et s'écrient: Mais nous prend-on pour des imbéciles?"

Comme si elle ne faisait pas d'affaires avec tous les pays du monde, y compris l'Allemagne — le terrible Croquemitaine dont le spectre hante les rêves de M. Borden....

Est-il un homme intelligent qui puisse croire que l'Angleterre con-

"MAY" - "SHALL"

UNE AUTORITE PAR JOUR.

Petit cours de droit à l'adresse des jeunes rédacteurs du "Canada"

Les jeunes qui "tiennent le temps" dans les colonnes de l'organe ministériel ont demandé à notre directeur de leur citer des autorités à l'appui de son interprétation de l'article 18 du projet de loi navale.

Notre directeur a pris l'un des plus jeunes rédacteurs du "Devoir" d'aller chercher les volumes nécessaires. Notre jeune ami, trouvant la tâche trop facile, l'a passée au chasseur de la rédaction, un joli petit bonhomme de douze ans, qui n'a pas eu de peine à trouver ce que cherche encore le rédacteur-en-chef du principal organe du gouvernement fédéral.

À fin de pas fatiguer les facultés mentales de ceux que M. Laurier charge de délaier ses compatriotes, nous ne leur donnerons, chaque jour, qu'une autorité à méditer.

Nous commençons par l'honorable juge Thomas J. J. LORANGER, "commentaires sur le Code Civil du Bas-Canada", 1873.

À fin d'éviter à nos jeunes élèves la perturbation qui pourrait se produire dans leur esprit, à cause de ce titre, et les porter à croire que la citation ne s'applique pas aux statuts fédéraux, par suite de la règle d'interprétation que le Canada citait l'autre jour (Art. 34 par. 24), nous leur faisons observer, charitablement que les commentaires de l'auteur sont précisément sur le texte même que le Canada triomphalement contre nous.

Voici ce que M. Loranger enseigne, jeunes gens:

127.—On connaît les disputes des grammairiens anglais sur la valeur des mots "will" et "shall". Au point de vue légal une autre question s'est soulevée dans la jurisprudence anglaise, sur la différence d'interprétation juridique que devrait recevoir une disposition d'un statut dont l'une est exprimée par "shall" et l'autre par "may". Telle chose "shall be done"; telle autre "may".

On a décidé depuis longtemps que "shall" exprime le commandement et que "may" la permission. C'est-à-dire que dans le premier cas le législateur ORDONNE et qu'il PERMET dans le second. Que dans le premier, la contravention sera l'objet d'une peine, et dans le second le défaut de faire ce que la loi permet, entraînera seulement la déchéance d'une bécote conférée.

Il est donc évident, d'autre part, que la loi qui s'exprime par "SHALL" est une loi IMPÉRATIVE, et celle qui s'exprime par "MAY" est une loi PERMISSIVE.

C'est cette règle qu'on proclame les divers lois d'interprétation faites par notre législature et qu'a reproduite l'article 13 des Statuts Révisés du Bas-Canada, de qui le code l'a empruntée. Comme le statut, le texte anglais du code dit: "THE WORD 'SHALL' IS TO BE CONSTRUED AS IMPERATIVE AND THE WORD 'MAY' AS PERMISSIVE." ce qui offre un sens exact, dont la conviction contraste, avec la molle prolixité du texte français.

128. Dans l'interprétation administrative des Statuts, cette règle reçoit cependant une exception. On tient pour maxime législative en Angleterre, que le Parlement ne commande pas au Roi. C'est pour cette raison, que toutes les dispositions législatives, qui exigent l'intervention de l'autorité royale, sont formulées, non en termes impératifs, mais en termes de proclamation, commission, bref ou autrement, sans toujours conclure sous la forme impérative: "AUSSE L'ADMINISTRATION EXECUTIVE NE PREND-ELLE JATION MAIS AU SÉRIEUX CETTE COURTOISIE ÉLÉMENTAIRE, ET EXÉCUTE LA LOI COUCHÉE SOUS LA FORME FACULTATIVE, COMME SI ELLE AVAIT REVÊTU LA FORME IMPÉRATIVE, CE QUI AU JOURD'HUI EST LE VRAI SENS DE LA DISPOSITION.

De la machine gouvernementale anglaise, cette interprétation comme le texte de l'article lui-même, est passée dans le nôtre, et c'est dans ce sens que tous les gouvernements ont envisagé les lois de nos diverses législatures, dans leurs dispositions applicables aux Gouvernements, représentants du Souverain.

Ainsi, d'après le juge T. J. Loranger, l'article 18 de la loi navale est impératif, et le gouverneur général pourra obliger ses avisés à mettre la "droite anglaise" au service de l'Angleterre dans toute guerre et dès que la guerre sera déclarée ou appréhendée.

Le jeune homme du "Canada" a découvert que l'article 69 de la loi sur la milice avait été amendé en 1906.

L'autre avait été amendé en 1908. Dans les plans!

L'article 69 de la loi sur la milice n'a pas été amendé en 1906. Mais tous les statuts fédéraux ont été révisés, et le traducteur a modifié, en plusieurs endroits, la version française. C'est ce qui est arrivé à l'article 69. Que le petit regardât le texte anglais, et il constatera que l'article 69 n'est pas changé d'une virgule.

Nous avions donné une traduction et lui l'autre, voilà tout.

Q.—Où. Pour M. le maire, \$230; Pour Mademoiselle Payette, \$230; Pour M. et Mme Bauset, \$320, — \$160 chaque passage.

Q.—Où. Où aller à Paris? R.—Du Havre à Paris \$5.60 pour chaque passage, — pour chaque billet.

De son côté, M. Payette jurait devant le même tribunal (3): Q.—Mais (demande M. Rodier) — quant à votre passage et au passage de M. Bauset, vous êtes certain que c'est compris dans les \$187 (c'est-à-dire dans le compte produit

Chronique Sportive

LES CLUBS WANDERERS, OTTAWA, HALLEYBURY GAGNENT LEUR PARTIE DE SAMEDI. — ASSEMBLEE A MAISONNEUVE MERCREDI POUR CHOISIR DEUX NOUVEAUX DIRECTEURS. — LE DEFI DE M. H. PELLETIER. — LE RENFREW PROTESTA DEVANT LA LIGUE. — ECHOS, ETC.

HOCKEY

AU JUILLE

La partie Canadien-Wanderers, samedi dernier, a été intéressante à plus d'un point de vue. D'abord, les clubs en présence sont composés de joueurs habiles, quelques-uns même sont considérés comme des "étoiles" du jeu de hockey.

Deuxièmement, cela valait bien le prix d'entrée pour voir arbitrer Hoerner, un compétent de M. Quinn. La galerie en a ri pour son sou et le Canadien qui ne sait jamais protéger ses intérêts, en a payer les pots cassés. Seulement dans la première période, en envoyant Poulin et Jack à la clôture, Hoerner a donné la victoire aux Wanderers.

Il serait difficile de trouver un arbitre canadien-français qui eût fait pis. Un confrère dit ce matin :

"Nous admettons (1) qu'il (M. Quinn), doit nommer de temps en temps des arbitres canadiens-français, mais la chose ne semblerait guère de mise lorsque notre équipe est en cause. Soit. Soyons justes. Les arbitres qui ont fait "la gloire de l'Association Nationale de Hockey" depuis le commencement de la saison, doivent être imputés à tous les clubs qui ont fait partie."

"Lorsque notre équipe est en cause, me semble de trop, car, après tout, le Canadien ne représente sur la glace que les intérêts et les écus de M. O'Brien et non notre nationalité canadienne-française."

Comme chaque club représente un capital qui veut faire de gros intérêts, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas sur la glace un arbitre Canadien-Français tout aussi bien qu'un Anglais et surtout mieux qu'un incompétent comme Hoerner?

LE JEU

A la patinoire Jubilé. Service spécial au "Nationaliste".—Près de 600 personnes ont assisté à cette partie qui commença à 8 heures 40. Les Wanderers jouent d'une façon défensive. Lalonde compte en 2 minutes pour le Canadien.

Ce dernier déploie beaucoup de vitesse et de sang froid. Lalonde compte encore après 2 minutes. Blackford est envoyé au repos pour 2 minutes. Le Canadien a l'avantage. Poulin et Lalonde se distinguent. Le Canadien joue la combinaison.

L'arbitre Hoerner est nul et la foule le siffle. Glass compte pour Wanderers en 7. 30. Lalonde score un 3e point. Glass compte en 30 secondes. Ce pauvre Hoerner est pitoyable: la foule s'en amuse. Lalonde est blessé par un Wanderer que l'arbitre ne voit seulement pas.

Strachan se permet de "coacher", les arbitres de la galerie des journalistes, seulement que ça.

Jack et Poulin sont envoyés à la clôture pour 3 minutes. Le public proteste.

Blackford compte pour Wanderers. Russell répète l'exploit en 30 secondes. Russell compte encore.

Résultat à la mi-temps: 6 à 3 en faveur des Wanderers.

A la reprise, Dénier est envoyé à la clôture pour 3 minutes. Le Canadien n'a pas un club ne paraît satisfait de l'arbitre Hoerner.

Lalonde, en 20 minutes, enregistre un autre point pour son club. Blackford compte sur un "off side" en 4 minutes. Johnson joue brutalement. Il est mis au repos pour 3 minutes.

Percival se voit obligé de remplacer Hoerner dans sa charge.

Gardner compte pour 2 minutes après une belle course. Les Canadiens semblent fatigués. Russell score en 1 minute. Jack Lavolette ne garde, ne tient pas sa position.

Alignement:

Canadiens	Position	Wanderers
Groulx	But	Hera
Lavolette	Point	Marshall
Pitre	Covert	Johnson
Poulin	Centre	Russell
Lalonde	Rover	Glass
Bernier	Aile	Gardner
Dénier	Aile	Blackford

Arbitre: Hoerner.
Juge: Percival.
Chromomètres: Stevenson, Lacoste, Péntier.

SOMMAIRE

Canadiens-Wanderers minutes

1-Canadien-Lalonde	1.30
2-Canadien-Lalonde	2
3-Wanderers-Russell	3.30
4-Wanderers-Blackford	3.30
5-Canadien-Poulin	3.45
6-Wanderers-Glass	3.55
7-Wanderers-Johnson	7.35
8-Wanderers-Glass	7.55
9-Wanderers-Russell	1

2e PERIODE

Minutes

10-Canadien-Lalonde	2
11-Wanderers-Blackford	3
12-Wanderers-Gardner	10
13-Wanderers-Russell	11

Le Canadien est fatigué de lutter contre l'arbitre Hoerner. Plusieurs bagarres s'engagent à ce sujet. Score final: Wanderers..... 9 Canadiens..... 4

OTTAWA

Ottawa 12.—Service spécial. La patinoire est bondée plus de 7,000 personnes assistent à la partie, et personne n'ose se prononcer sur le résultat final.

La glace est belle et tous les joueurs sont en bon état.

Le Ottawa arrive le premier, et est fort acclamé. Rénfrew suit de près et à sa part des cris de la foule, la partie commence à huit heures et demie.

Les débuts sont excitants tous se lancent au jeu avec ardeur et brutalité. Shore se saisit du "puck" et compte en 2 minutes. Ottawa ne perd rien de son ardeur et Ridpath compte en 2 minutes.

Roberts va à la clôture et Rénfrew se saisit du "puck". Lester Patrick compte en 5 minutes.

Tous se ruent contre Taylor et Lake et ce dernier, Rénfrew perd également un homme.

F. Patrick est blessé et la partie est arrêtée. On reprend le jeu après 4 minutes et Patrick revient sur la glace. Walsh compte en 7 minutes.

Ridpath est envoyé à la clôture. Le jeu est en qu'il y a de plus brutal. Walsh est envoyé à la clôture pour essai d'assommer Taylor. Un homme de Rénfrew est blessé gravement.

Stuart est mis hors du jeu 3 minutes.

Après un rude travail de 10 minutes Patrick compte pour Rénfrew.

Stuart blessé se retire, Fraser de l'autre côté sort du jeu pour égaliser.

Le premier mi-temps se termine. Ottawa 3, Rénfrew 2.

Alignement:

Ottawa	Position	Rénfrew
Lesueur	But	Lindsay
Lake	Point	F. Patrick
Shore	Covert	Taylor
Stuart	Rover	L. Patrick
Walsh	Centre	Whitford
Ridpath	Aile	Miller
Roberts	Aile	Fraser

Arbitre: Russell Bowie.
Juge: Duncan Campbell.

Les clubs entrent dans la 2me période du temps supplémentaire.

La deuxième mi-temps est très vive, mais tout aussi brutale que la précédente. Rénfrew semble maître de la situation.

Ridpath compte pour Ottawa. Position, Ottawa 4; Rénfrew 4.

Shore compte pour Ottawa en 3 minutes. Tout est enthousiasme. Stuart et Shore vont à la clôture 3 minutes chacun.

Rénfrew compte en 3 minutes. Le jeu est très vite et très contesté. Position: Ottawa 5; Rénfrew 5.

Le reste encore cinq minutes à jouer et les deux clubs font des efforts désespérés pour enregistrer le point décisif.

La partie est arrêtée car les deux chronomètres diffèrent d'opinion.

Le temps est expiré et le résultat donne Ottawa 5; Rénfrew 5; les deux clubs décident de jouer pour le point décisif.

SOMMAIRE

Ottawa-Rénfrew Minutes

1-Ottawa-Shore	2
2-Ottawa-Ridpath	2
3-Rénfrew-Patrick	2
4-Ottawa-Walsh	7
5-Rénfrew-F. Patrick	13

2e PERIODE

Minutes

6-Rénfrew-Taylor	13
7-Rénfrew-Miller	13
8-Ottawa-Ridpath	2
9-Ottawa-Shore	3
10-Rénfrew-L. Patrick	3

TEMPS SUPPLEMENTAIRE

Minutes

11-Ottawa-Walsh	1
12-Ottawa-Ridpath	3
13-Ottawa-Roberts	1

Après avoir joué pendant 10 minutes supplémentaires les Ottawas gagnent. Résultat final: Ottawa 8; Rénfrew 5.

Les RENFREWS CONTESTERONT la partie parce que les arbitres ont pris la position des chronomètres et qu'ils n'ont pas donné justice.

HALLEYBURY

Halleybury, 12.—Service spécial.—Près de 1800 personnes assistent à la partie. La glace est bonne. Les équipes semblent être en bonne condition. Les paris sont nombreux. Voici la composition des équipes:

SHAMROCK VS HALLEYBURY

Broughton	But	Moran
Forrester	Point <td>Ross</td>	Ross
Holmes	Covert <td>Ronan</td>	Ronan
Smith	Centre <td>Curry</td>	Curry
Dundee	Rover <td>Perry</td>	Perry
Bellamy	Aile <td>Gaul</td>	Gaul
Hall	Aile <td>Thompson</td>	Thompson

Arbitre: McKerron.
Juge: Runions.

Les Shamrocks ont gagné la partie par 11 buts à 1 point.

Les Shamrocks ont gagné la partie par 11 buts à 1 point.

Les Shamrocks ont gagné la partie par 11 buts à 1 point.

SOMMAIRE

1-Halleybury-Thompson
2-Halleybury-Curry
3-Shamrocks-Dundee
4-Halleybury-Thompson
5-Halleybury-Thompson
6-Shamrocks

2me PERIODE

7-Shamrocks-Bellamy	1 min.
8-Shamrocks-Dundee	2 min.
9-Halleybury-Thompson	2 min.
10-Halleybury-Curry	4 min.
11-Halleybury-Thompson	1 min.
12-Halleybury-Curry	1 min.
13-Halleybury-Hall	1 min.
14-Shamrocks-Bellamy	2 min.
15-Shamrocks-Ross	1 min.
16-Halleybury-Gaul	3 min.

Résultat final: Halleybury, 12; Shamrocks, 6.

PARTIES INTERMEDIAIRES

Arena, Service spécial. Le Shamrock intermédiaire défait le Victoire II par 3 points à rien.

Le M. A. A. A. II défait le Westmount II par 7 points à 1 point.

CLIFFSIDES VS. M. A. A. A.

Arena—Service Spécial.—La joute interprovinciale samedi soir entre les Cliffsidés d'Ottawa et le M. A. A. A. s'est jouée devant des banquettes vides.

Les Cliffsidés sont arrivés après 8 h. à Montréal. Le train qui les amenait a été arrêté à S.-Polycarpe par la neige. La partie commence, il est 8 h. 45.

Après 10 minutes de jeu, Eveligh se rencontre avec McKinley, des Cliffsidés. Le gardien des buts est blessé et mis hors jeu.

M. A. A. A. vs Cliffsidés

But	McKinley
Kelly	Hall
Kendall	Williams
Eveligh	Dion
Tynan	Christie
Fraser	Stuart
Glass	Scott

Arbitre: Kavanagh. Juge T. Ellis.

SOMMAIRE

1-Cliffsidés-Scott	50 sec.
2-Cliffsidés-Eveligh	2 min.
3-M.A.A.A.-Eveligh	1 min.
4-M.A.A.A.-Eveligh	1 min.
5-Cliffsidés-Dion	10 sec.
6-Cliffsidés-Kendall	9 min.
7-Cliffsidés-Dion	4 min.
8-M.A.A.A.-Dion	1 min.
9-Cliffsidés-Stuart	10 min.
10-Cliffsidés-Scott	7 min.
11-Cliffsidés-Dion	10 sec.
12-Cliffsidés-Dion	1 min.
13-Cliffsidés-Dion	1 min.
14-M.A.A.A.-Gaul	1 min.
15-M.A.A.A.-Gaul	1 min.

Résultat final: 9 à 6 en faveur des Cliffsidés.

Les courses du M. A. A. A. qui devaient avoir lieu samedi après-midi sont repoussées à ce soir à 7.30 p.m., à cause de la température.

LAMY N'A PAS CONCOURU. LE PATINAGE

Newburg, N. Y., 14.—Le concours de patinage autorisé par l'Association de Patinage de l'Est des Etats-Unis a eu lieu samedi soir à Orange Lake. Voici quelques-uns des résultats.

1-2 de mille, championnat: 1. J. Joseph Miller, New York A.C.; 2. J. H. Wray; 3. W. Burkholder. Temps 43 secondes.

1 mille, novices: 1. R. T. Rogers; 2. James McParland; 3. Charles Galbraith. Temps 3.35.

1-2 de mille, championnat: 1. M. Burkholder, Riverside S.C.; 2. W. Kuehne, N.Y.A.C.; 3. W. C. Taylor, N.Y.A.C. Temps 1.26.

1 mille, championnat: 1. W. Kuehne, N.Y.A.C.; 2. Joseph Miller, N.Y.A.C.; 3. W. Burkholder, Riverside S.C. Temps 3.27.

5 milles, handicap: 1. A. E. Macgregor, Verona Lake Skating Club; (15 secondes); 2. A. Merle, Riverside S.C. (20 secondes); 3. J. H. Wray, Riverside S.C. (10 secondes). Temps, 19.55.

LES BOUCANIER

Les raquetteurs du club Boucanier ont fait hier une agréable sortie. Ils se dirigèrent vers Longueuil en passant par le chemin de la traversée. Les raquetteurs de l'Association S.-Charles vinrent à leur rencontre et ils reçurent très chaleureusement le club visiteur dans la salle de l'Association.

Après s'être amusé ferme pendant une heure les joueurs excursionnistes continuèrent leur promenade jusqu'à S.-Lambert. Les S.-Charles accompagnèrent les Boucaniers jusqu'à cet endroit.

Après avoir cordialement remercié les S.-Charles de leur amicale et franche réception, les Boucaniers prirent le tramway du Pont Victoria et revinrent à Montréal, enchantés de leur voyage.

LES DAMES

Nos lecteurs se rappellent que M. H. Pelletier a lancé un défi à M. B. Pelletier et à Maurice pour un enjeu de \$50, et que ces messieurs n'ont pas encore répondu.

M. H. Pelletier nous prie d'annoncer que ces messieurs pourraient déposer leur \$50 chacun au journal le "Devoir", dans les mains du chef du service sportif d'ici samedi prochain.

Si M. H. Pelletier est victorieux, il s'engage à remettre l'enjeu gagné à une institution de charité espérant que ses destructeurs en feront usage.

LA NATATION

Chicago, 14.—Kenneth H. Stangh, de l'Association des Amateurs de Chicago a franchi 40 verges en 19.25 secondes, samedi soir. C. M. Daniels détient précédemment ce record avec 19.45 secondes.

Les nuages étaient remontés très haut. Emportés à une allure déordonnée, fondus en larges masses, ils formaient des nappes d'ombre, successives, dont la lune argentée les bordait. Le froid pénétrait les vêtements et traversait la chair. La mort passait, pour le moment, par le nez.

—Je ne pouvais pas empêcher tes fils de venir, balbutia Gaurvit. Je t'assure Toussaint Luminéux.

Sans l'écouter, le métayer haussa la voix.

—Hors d'ici, Mathurin! dit-il. Et prends la couverture que j'ai apportée pour toi!

Il jeta le vieux manteau ruiné sur les épaules de l'infirme, qui se leva sans mot dire, comme un enfant, et suivit le père. Les assistants, quelques-uns moqueurs, la plupart muets, regardaient cet ancien qui, à travers tout le Marais, venait arracher son fils à la veille de la Seuilère.

Des filles disaient entre elles: "Il n'a pas eu seulement une parole pour la Félicité"; d'autres: "Il devait être beau, quand il était jeune." Il y eut une voix, celle de la petite qui avait chanté la ronde, qui murmura: "André est tout le portrait du père".

Ni Toussaint Luminéux ni ses fils n'entendirent. La porte de la Seuilère se referma derrière eux. Ils tombaient brusquement dans la nuit où courait le vent glacé.

Les nouveaux directeurs

ASSEMBLEE MERCREDI SOIR

Tous savent que MM. Dorval et Larose ont offert leur démission au bureau de direction de l'A. A. d. A. Nationale et qu'elle a été acceptée.

Suivant la constitution, M. Lecours, président de l'Association, nous prie d'annoncer qu'une assemblée spéciale aura lieu mercredi soir prochain à 8 h. précises et que tous les membres présents feront le choix des deux nouveaux directeurs.

BASE-BALL

L'ECHELLE DES JOUTES

La liste officielle des parties, pour la Ligue de l'Est, au cours de la saison de 1910 a été communiquée aux journaux. La saison s'ouvrira le 21 avril et se terminera le 25 septembre.

Parties à Montréal

Jersey-City-Mai 9, 10, 11, 12.
Baltimore-Mai 13, 14, 14, 16.
Providence-Mai 18, 19, 20, 21.
Newark-Mai 22, 23, 24, 25.
Toronto-Mai 26, 27, 27, 28, 29.
Buffalo-Juin 5, 6, 7, 8.
Rochester-Juin 10, 11, 12.
Buffalo-Juillet 1, 2, 3.
Toronto-Juillet 10, 11, 12, 13.
Rochester-Juillet 15, 16, 17.
Newark-Juillet 18, 19, 20, 21.
Baltimore-Juillet 22, 23, 24, 25.
Jersey-City-Juillet 26, 27, 28, 29.
Providence-Juillet 30, 31; Août 1, 2.
Jersey-City-Août 19, 20, 21.
Providence-Août 21, 23, 24.
Newark-Août 25, 26, 27.
Baltimore-Août 28, 29, 30.
Toronto-Septembre 19, 20, 21.
Rochester-Septembre 22, 23, 24, 25.

Parties hors Montréal

Jersey-City-Avril 21, 22, 23, 24.
Newark-Avril 25, 26, 27, 28.
Baltimore-Avril 29, 30; Mai 2, 3.
Providence-Mai 4, 5, 6, 7, 8.
Buffalo-Mai 30; Juin 1.
Rochester-Juin 2, 4.
Toronto-Juin 13, 14, 15.
Baltimore-Juin 16, 17, 18.
Newark-Juin 20, 21, 22.
Providence-Juin 23, 25, 26.
Jersey-City-Juin 27, 28, 29.
Rochester-Juillet 4, 5, 6.
Buffalo-Juillet 7, 8, 9, 9.
Providence-Août 3, 4, 5, 6.
Baltimore-Août 8, 9, 10, 10.
Newark-Août 11, 12, 13, 14.
Jersey-City-Août 15, 16, 17, 18.
Toronto-Septembre 1, 2, 3, 3.
Buffalo-Septembre 5, 5, 6.
Rochester-Septembre 8, 9, 10, 10.
Toronto-Septembre 12, 13, 14, 15.

TANCREDE MARSIL

Valdivia, Chili, 14.—Le docteur Frederick A. Cook, et sa femme, sont arrivés ici hier à bord du vapeur allemand "Osiris" venant de Montevideo. Le docteur voyage sous le nom de T. Craig. Cook et sa femme sont montés à bord d'un navire se dirigeant vers le nord.

Il n'a pas voulu accorder d'interview.

L'"Osiris" est parti de Hambourg le 1er janvier, et d'Anvers le 8, pour Callao. Le vapeur s'est arrêté à Montevideo où Cook et sa femme sont montés à bord.

Une montréalaise blessée à Calgary

Mlle Scott, infirmière graduée de l'hôpital des femmes de Montréal, de neurant maintenant à Calgary, a été victime d'un accident qui lui coûtera probablement la vie.

Mlle Scott, appelée par le Dr. Stove de Calgary, après d'une de ses clientes, se rendait en voiture où le devoir l'appelait, quand en passant sous une porte cochère, le cheval s'emballa sans une fil de fer, buta et Mlle Scott fut précipitée sur le sol où elle se fractura la crâne. On désespère de la sauver.

La fourrure est partout en hausse, seulement chez Chas. Desjardins & Cie, 130 rue St-Denis, Montréal, on vend toujours au plus bas prix.

Gros incendie à Ottawa

LES PERTES SONT EVALUEES A \$90,000.

Le feu a totalement détruit les sœurs Hugh Carson, rue Rideau.

L'incendie s'est déclaré dans le sous-sol de l'établissement et les flammes avaient envahi tous les étages avant l'arrivée des pompiers. Tout l'intérieur de l'établissement, qui comprenait quatre étages a été complètement détruit.

Les pertes sont réparties comme suit: M. Carson, machines et marchandises, \$75,000, assurance au montant de \$35,000. Les magasins avoisinants de M. Carson, quincaillier et de M. Lord, fabricant de meubles, ont été sérieusement endommagés par l'eau et

